

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 31 août 2017 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient) au titre de l'année 2018

NOR : EAEA1724563A

Par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères en date du 31 août 2017, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient) est fixé à 6. Ces places sont réparties de la façon suivante :

- concours externe : 3 places :
 - section Europe orientale et Asie centrale : 1 ;
 - section Asie méridionale et Extrême-Orient : 1 ;
 - section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 1 ;
- concours interne : 3 places :
 - section Europe orientale et Asie centrale : 1 ;
 - section Asie méridionale et Extrême-Orient : 1 ;
 - section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 1.

Nota. – Tout renseignement peut être obtenu auprès du bureau des concours et examens professionnels, aux adresses électroniques : concours.bureau@diplomatie.gouv.fr ou info.drh@diplomatie.gouv.fr et sur le site internet <http://www.diplomatie.gouv.fr>.